



1557, rue Papineau
Montréal (Québec) H2K 4H7
Tél. : (514) 527-8895 Téléc. : (514) 527-1927
scfp687@bellnet.ca

Le jeudi 16 décembre 2021

CCRI Employeur unique–TVA conteste notre victoire devant la Cour d'appel fédérale !

Bonjour,

Après avoir prétendument tergiversé pendant les trente jours qui lui étaient alloués pour contester la décision du CCRI rendue le 27 octobre dernier, TVA a finalement déposé, lors du dernier jour, une contestation devant la Cour d'appel fédérale. Rappelons que cette décision concluait entre autres, après plus de 4 ans de débat, que toutes les unités d'accréditation n'étaient plus aptes à négocier. Cette décision donnait également aux parties, un délai de 90 jours pour tenter de s'entendre sur la nouvelle unité appropriée.

Nous considérons évidemment que cette décision de contester n'a pour but que d'étirer la sauce indument afin d'éviter d'appliquer l'inévitable. Alors que nous pensions être dans un mode collaboratif et croyions avoir réussi à convaincre TVA des bienfaits d'affronter ensemble les grands défis auxquels nous sommes confrontés, force est de constater qu'il y a encore énormément de travail à faire. Dans un contexte où nous tentons de trouver chaque jour des solutions efficaces afin d'aider TVA à rester compétitif et alors que pour des raisons pécuniaires on demande à répétition aux personnes salariées d'en faire toujours plus avec toujours moins, nous trouvons indécents les dizaines, voire centaines de milliers de dollars que l'employeur engloutira dans cette procédure. Il est toujours fascinant de constater à quel point Québecor semble avoir un puits sans fond de ressources financières, quand vient le temps de se battre contre un syndicat.

Quant à savoir qu'elle sera la suite des choses, tant au niveau de la négociation qui devait débiter en 2022 à Montréal, que du reste, nous vous rappelons qu'actuellement les unités d'accréditation, incluant aussi celle de Saguenay, ont toutes été considérées comme inaptes à négocier. Nous continuerons donc à faire valoir la portée de la décision du CCRI et tenterons, dans les plus brefs délais, de déterminer l'unité appropriée. À cet effet, nous avons rencontré, le 30 novembre dernier, les représentants de la station de Saguenay afin de les inviter à se joindre au SCFP. Nous avons eu des échanges très cordiaux sur nos visions respectives quant à l'issue du processus à venir. Nous respectons leurs positions, même si nous sommes toujours convaincus que la seule façon de faire face à un employeur unique est d'avoir un syndicat et une convention collective unique. Nous restons en contact avec leurs représentants et nous serons toujours prêts à les accueillir avec nous s'ils changent d'avis.

En terminant, nous voulons vous assurer que nous mettrons tous nos efforts en vue de la prochaine étape au Conseil Canadien, soit celle de fusionner nos conventions collectives et parallèlement, défendre notre victoire devant la Cour d'appel fédérale. Nous vous tiendrons au courant de la suite des événements.

Votre Syndicat